





La Coopération Leader

en région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur









L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Leader et la Coopération en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Leader est un programme initié et co-financé par l'Union européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une Stratégie Locale de Développement définie localement par un ensemble de partenaires publics et privés, réunis au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL).

La Coopération Leader est un atout pour les territoires ruraux : elle permet de les aider à imaginer de nouvelles solutions pour répondre à des problématiques communes avec d'autres territoires, en France, dans un Etat membre de l'Union européenne, ou dans un territoire d'un pays tiers.

Elle peut ainsi répondre aux enjeux suivants :

- Atteindre une taille critique pour le développement de filières ou de services
- Echanger et collaborer entre territoires soumis aux mêmes enjeux et problématiques
- Mettre au point des initiatives conjointes entre des territoires partageant un patrimoine commun

La mise en œuvre de projets de Coopération Leader est par ailleurs une obligation pour les GAL.

Le volet coopération du programme Leader apporte un soutien à des projets de coopération menés :

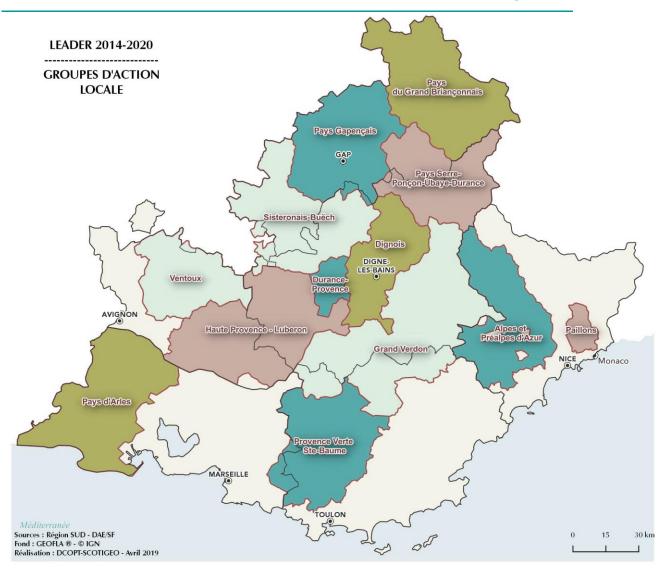
- > entre des partenaires situés au sein d'un même Etat-membre : coopération interterritoriale
- > ou dans plusieurs Etats membres de l'UE et/ou hors UE : coopération transnationale

La coopération entre territoires est fondée sur un partenariat qui doit mener à la mise en œuvre d'actions communes. L'accord de coopération conclu entre les parties prenantes mentionne les objectifs du projet, le rôle de chacun des partenaires, les actions menées et les financements mobilisés. Ce cadre collectif permet un échange de pratiques et d'expériences très enrichissant entre acteurs locaux qui travaillent ensemble à la définition et à la réalisation d'actions communes, qui peuvent être, par exemple, un événement commun, une programmation culturelle partagée, un site internet collectif...

Les Groupes d'Action Locale de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur ont réservé, pour l'actuelle programmation 2014-2020, en moyenne près de 8% de leur enveloppe Leader à la mesure Coopération.



Carte des GAL et contacts des animateurs Leader en région :



Contacts des animateurs Leader

GAL Alpes et Préalpes d'Azur

leader@pnr-prealpesdazur.fr 04 92 42 39 32

GAL Provence Verte Sainte Baume

leader@paysprovenceverte.fr 04 98 05 12 28

GAL Pays d'Arles

leader@pays-arles.org 04 90 49 36 56

GAL Pays Sisteronais-Buëch

gal@sisteronais-buech.fr 04 92 31 27 52

GAL Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (S.U.D.) GAL Durance Provence

leader@pays-sud.fr 04 92 81 15 56

GAL Dignois

leader.dignois@provencealpesagglo.fr 06 78 65 46 83

GAL Haute Provence Luberon

animation@leader-hauteprovenceluberon.com Julie.mouret@agglo-gap.fr 04 92 75 72 40

GAL Pays Grand Briançonnais

leader@paysgrandbrianconnais.fr 04 92 23 20 59

charlie.divry@provencealpesagglo.fr 06 32 34 96 45

GAL Ventoux

muriel.roubaud@smaemv.fr 04 90 63 22 74

GAL Pays Gapençais

04 92 53 24 52

GAL Grand Verdon

leader@ccapv.fr 04 92 83 30 74

Positionnement des GAL de la région sur les thèmes de Coopération

	Valorisation des filières locales	Tourisme et marketing territorial	Promotion et valorisation culturelle et patrimoniale	Transition énergétique et gestion de l'environnement	Développement économique	Mobilité rurale	Inclusion sociale et services au public
GAL Alpes et Préalpes d'Azur	++	++	+++	++	+	+	+
GAL Dignois	+++	+++	+++	+	+	++	+
GAL Durance Provence	++	+++	++	+++	++	+++	+++
GAL Grand Verdon	+++	+++	+	+	++	+++	+
GAL Haute Provence Luberon	+++	++	++	+++	++	+	+
GAL Pays d'Arles	+++	+++	+	+	+	+	+
GAL des Paillons	++	++	+++	++	++	+	
GAL Pays Gapençais	++	+++	+++	+	++	+	++
GAL Pays du Grand Briançonnais	+++	+++	++	+++	++	++	+++
GAL Sisteronais Buëch	++	++	++	++	++	+	+
GAL Provence Verte Sainte-Baume	+++	++	+++	++			+
GAL Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance	++	+	++	+	+++	++	+
GAL Ventoux	+++	+++	++		+		+

Tableau de positionnement des GAL sur les thèmes de la Coopération Leader, en date du 31/01/2019

Légende :

	Thème stratégique pour le lancement de la Coopération Leader sur le territoire		Thème potentiel de la Coopération Leader sur le territoire
+++	Le thème est jugé prioritaire pour le lancement de projets de coopération Leader sur le territoire. Des projets de coopération et/ou porteurs de projets intéressés ont été recensés par le GAL sur le thème.	+	Le thème est jugé de pertinence élevée mais des porteurs ou projets de coopération ne sont pas forcément identifiés. Inversement, le thème est jugé de pertinence modérée par le GAL bien que des projets ou porteurs aient été recensés sur le thème.
++	Thème porteur pour le lancement de la Coopération Leader sur le territoire Des porteurs ou projets de coopération ont été identifiés et le niveau de pertinence du thème perçu par le GAL est forte.		Thème secondaire ou non retenu pour la Coopération Leader sur le territoire Pas de projet de coopération, ni porteur identifié sur le thème. Niveau de pertinence du thème par ailleurs jugée limitée.

Valorisation des filières locales



- > Actions en faveur de l'alimentation de proximité (promotion des circuits courts...)
- > Appui à la structuration, développement et labellisation de filières locales (espaces test agricoles ; R&D autour des produits forestiers non ligneux ; labels)
- > Promotion de produits agricoles identitaires (ex : actions autour de la truffe)
- Gestion et valorisation de la ressource forêt-bois



Tourisme et marketing territorial

- > Diversification de l'offre touristique : itinérance ; diversification de l'offre touristique (vélo, ornithologie...)
- > Structuration de la filière tourisme (emploi saisonnier)



Promotion et valorisation culturelle et patrimoniale

- > Education et communication sur le patrimoine (actions de communication autour des savoir-faire locaux, conférences, interventions dans les classes)
- > Créations d'expositions et d'événements culturels (festivals, exposition photo...)
- > Réhabilitation de sites culturels et patrimoniaux (ex : valorisation du patrimoine pierres sèches...)



Transition énergétique / gestion de l'environnement

- > Filières locales de rénovation/ construction durable (formation en écoconstruction)
- Efficacité et transition énergétique (ex : production énergies renouvelables à l'échelle des exploitations)
- > Sensibilisation à l'environnement (gestion des déchets, économie circulaire)



Développement économique

- Accompagnement à la compétitivité des entreprises (formations inter coopératives d'activités et d'emplois; relations commerciales franco-italiennes, zones d'activités...)
- > Développement de nouvelles formes d'entreprises et de projets économiques : tiers lieux, entreprenariat responsable, management horizontal...



Mobilité rurale

- Développement de solutions de mobilité alternative (électrique, covoiturage)
- > Communication et promotion des solutions de mobilité en zone rurale



Inclusion sociale et services au public

- Services itinérants (jeunesse, handicap...)
- Création / renforcement de l'offre de services (services de santé en territoire rural, mutualisation d'outils)

Dépenses et bénéficiaires éligibles de la Coopération Leader

Deux types d'activités peuvent être financés au titre des projets de Coopération Leader :

- Le soutien préparatoire : activités précédant le projet de coopération, facilitant la recherche de partenaires et contribuant à la qualité du projet de coopération. Sont éligibles les coûts relatifs aux réunions avec des partenaires potentiels et les coûts de pré-développement du projet (prestations de services, frais salariaux, frais de déplacement et frais de formation). L'enveloppe est plafonnée à 6000€ d'aides publiques par projet.
- L'appui à la mise en œuvre (du projet de coopération) : Les projets de coopération doivent se concrétiser par la mise en œuvre d'actions communes à plusieurs GAL ou partenaires. Ces actions peuvent prendre diverses formes : projets d'études menées en commun, production commune, valorisation commune... Sont éligibles les prestations de service, les frais salariaux, les frais de déplacement, les investissements matériels, avec un taux maximum d'aide publique de 90%.

Les **porteurs de projets éligibles** à la Coopération Leader en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont les suivants :

- Organismes publics
- Associations
- Entreprises dans le cadre d'un groupement de partenaires locaux publics et privé
- Groupement de partenaires locaux publics et privés mettant en œuvre une stratégie locale de développement
- Les structures porteuses de GAL

Le circuit de gestion des projets Leader et de Coopération Leader, en région, présente 2 spécificités :

- > Les GAL réalisent l'instruction complète des dossiers (sauf si la structure porteuse du GAL porte le projet)
- > La sélection des projets de Coopération Leader repose sur une logique d'appels à projet.

Pour toute question relative aux appels à projets, contactez les cellules d'animation des GAL ou le Réseau rural.

LE RESEAU RURAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le réseau régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a pour missions :

- > De faciliter les échanges d'expériences et d'idées, susciter l'émergence de projets
- D'explorer de nouveaux sujets et enjeux, tels que le maintien et le développement des activités économiques en milieu rural, la valorisation des ressources locales, l'ingénierie financière, l'accès aux services ou l'alimentation de proximité
- > D'appuyer les territoires Leader, en particulier sur les questions d'animation, de gouvernance, de communication, d'évaluation ou de coopération

Si vous souhaitez en savoir plus sur la Coopération Leader en Provence-Alpes-Côte d'Azur et sur le Réseau Rural Régional :

https://reseaurural.maregionsud.fr/

Pour participer aux actions du Réseau rural régional :

Christelle Caso : 04 88 10 76 57 / ccaso@maregionsud.fr Thomas Djian : 04 88 10 76 28 / tdjian@maregionsud.fr



